



RAPPORT D'ACTIVITÉS

CENTRE SOCIAL

SUD GIRONDE

ANNÉE 2017



Centre social ADAV 33 Antenne Sud Gironde
ZI de Dumes Rue Condorcet 33210 Langon

05 56 76 26 30
email: adav33.langon@wanadoo.fr
www.adav33.fr

QUI SONT LES GENS DU VOYAGE ?

Notre association ADAV 33 et son centre social implanté à Langon interviennent sur le territoire Sud Gironde auprès du public Gens du voyage depuis plus de 35 ans.

Toutes ces années passées auprès des familles « du voyage » nous ont permis d'être le témoin des évolutions du public et de ses besoins. Ces mutations interrogent en permanence le projet du centre social qui navigue entre les évolutions du public accueilli et les évolutions du cadre réglementaire .

Les politiques publiques qu'elles soient nationales ou bien locales ont fait considérablement évoluer le statut administratif, légal des « Gens du voyage ». Nous sommes passés progressivement d'une catégorisation sans doute excessive et discriminante qui plaçait les familles à part de la société française (par exemple, les titres de circulation, les écoles spécifiques), à l'abrogation de la loi de janvier 1969 et en 2017 à la mise en place de la loi égalité et citoyenneté qui supprime entre autres les communes de rattachement.

La volonté du législateur est bien d'inscrire la catégorie Gens du voyage dans une logique d'accès à la citoyenneté facilité, au nom d'un idéal français laïc et républicain. **Que reste-t'il aujourd'hui du statut Gens du voyage ?**

La notion de Gens du voyage dans la législation française renvoie bien au mode de vie de personnes ou de familles qui vivent en résidence mobile. Il n'y a pas de connotation ethnique dans la législation française, aucune appartenance culturelle n'est mentionnée.

C'est la loi Besson qui reste aujourd'hui le document juridique qui évoque le plus l'accueil et le stationnement des familles Gens du voyage en Résidence mobile.

A l'aube d'une révision d'un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des familles Gens du voyage, qui sont les Gens du voyage que nous rencontrons ? **Quels sont leurs besoins et leurs demandes ?**

Le centre social Sud Gironde rencontre et accompagne quelques **700 familles** au sein de ses locaux. La demande des familles et personnes n'a cessé d'augmenter ces dernières années et l'élection de domicile reste une porte d'entrée incontournable, un motif premier pour nous rendre visite et être accueilli.

Le public traditionnel de l'ADAV 33 composé essentiellement de familles de culture manouche s'est fixé progressivement sur le territoire et certaines familles ont abandonné totalement l'habitat caravane. Elles ne sont plus « Gens du voyage » pour certaines puisqu'elles ne vivent plus en résidence mobile. Elles restent cependant très attachées au centre social et le fréquentent régulièrement pour toutes leurs démarches.

Nous rencontrons aujourd'hui une diversité de situations et de publics plus importante qui fréquente les services du centre social. Le Sud Gironde représente un lieu où le travail saisonnier est assez facile d'accès. Ainsi il facilite la migration économique des travailleurs saisonniers, et leur passage sur le territoire. Ceux-ci ont souvent adopté un mode de vie itinérant et une grande partie d'entre eux vivent en camions aménagés. Leurs conditions de vie sont plutôt difficiles puisque les solutions d'accueil de camions et autres camping-cars ne sont pas toujours assurées par les châteaux employeurs comme c'était encore le cas il y a quelques années. Les travailleurs saisonniers sont aujourd'hui souvent employés par des sociétés de prestations viticoles qui dédouanent les châteaux de l'accueil et de l'hébergement des travailleurs saisonniers.

Une migration économique

Les migrants économiques peuvent être de nationalité française mais pour la plupart ils viennent d'autres pays européens notamment l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou bien la Roumanie. Ils viennent travailler en France où il est plus facile de trouver une activité professionnelle notamment pour le travail agricole, malgré la barrière de la langue. Les conditions de travail et la protection sociale française sont bien plus avantageuses que dans leur pays d'origine. Au déracinement s'ajoutent souvent des conditions de vie précaires, voire très précaires puisqu'une partie de ces personnes et familles n'ont pas accès à l'eau ou bien à l'électricité sur leurs lieux de stationnement.

De véritables micro sociétés, réseaux d'entraide et de solidarité ont ainsi émergé en Sud Gironde ces dernières années.

La précarité des situations socio économiques des uns et des autres et une volonté d'affirmer une certaine forme d'autonomie par rapport au reste de la société représentent les marqueurs identitaires des ces groupes.

Pour notre association, il s'agit d'apprendre à travailler avec ces nouveaux publics itinérants qui ont souvent les mêmes besoins et difficultés que les familles françaises de culture manouche avec lesquelles nous travaillons depuis fort longtemps.

D'autres besoins ont également émergé de ces rencontres plus fortement. Citons entre autres la nécessité de trouver un lieu qui possède une connexion internet pour ses démarches, trouver des cours de français, la difficulté de trouver un lieu pour se laver ou bien plus simplement une orientation auprès des associations caritatives pour pouvoir manger quand il n'y a pas de salaire saisonnier.

Autant de démarches qui questionnent aujourd'hui l'accueil de ces nouveaux Gens du voyage et la prise en compte de leur inclusion sociale dans nos territoires d'accueil. La future acquisition de nos locaux à Toulonne et leur aménagement devront permettre de mieux répondre à ces besoins.



Tableau de Gabi Gimenez

Fabrice LANTOINE

La loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté est une loi ambitieuse qui couvre et intervient dans de nombreux domaines de la société française. Une partie de la loi est spécifique aux Gens du voyage.

Elle supprime notamment l'obligation de détenir un «livret de circulation», et abroge ainsi la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Cette loi avait ainsi institué en France une discrimination légale concernant la citoyenneté des Gens du voyage.

Le principal aménagement de la loi égalité citoyenneté consiste à tenir compte de **la possibilité de domiciliation ouverte désormais aux gens du voyage**. La référence à «la commune de rattachement» est ainsi remplacée par celle de centre communal ou intercommunal d'action sociale (CIAS) ou de l'organisme auprès duquel les personnes concernées ont fait élection de domicile, conformément à l'article 264-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Aujourd'hui c'est donc le lieu d'élection de domicile CCAS ou association agréée qui permet aux familles et personnes vivant en résidence mobile ou sans domicile stable de faire valoir leurs droits sociaux et leurs droits civiques.



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU PROJET

Un conseil d'administration

L'Association et ses Administrateurs mènent des démarches visant à mobiliser les divers acteurs décideurs de la vie sociale que sont les élus, les représentants de l'État, les collectivités et les responsables des administrations.

Une équipe de salariés

Les actions sont assurées par des professionnels de l'action sociale et éducative, avec la libre adhésion des familles.

- 1 Directeur à temps plein : **M Fabrice Lantoine**
- 1 Assistante sociale à temps plein : **Mme Angéline Leao**
- 1 Chargée de médiation scolaire / accès aux loisirs à temps plein : **Mlle Virginie Chatel**
- 1 Secrétaire socio administrative / agent d'accueil à 2/3 temps : **M Romain David remplace Maguy Pagnoux**
- 1 éducateur spécialisé Territoire de Portets Castres à 0,15 ETP : **M Christophe Carreno**
- 1 chargé d'insertion par l'économie à 0,10 ETP : **M Alain Llonin**
- 1 chargée de mission service civique accès au numérique à 0.6 ETP **Mlle Margaux Bocquet**
- 1 conseillère ESF à temps partiel à 0,10 ETP sur le projet de Castres : **Mme Manon Vivalda**



LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS EN 2017

LE RELOGEMENT DE 7 FAMILLES À CASTRES-GIRONDE DANS
LE CADRE DE PROJET D'HABITAT ADAPTÉ LA BELLE ÉTAPE
AVEC GIRONDE HABITAT



LA MISE EN PLACE D'UN COLLECTIF D'ANIMATION POUR LA
VIE LOCALE EN SUD GIRONDE CONSTITUÉ DE
QUATRE ASSOCIATIONS LOCALES
(Adav33, Adichats, CVLV, encore les tiroirs cachés)



UNE PROMESSE DE VENTE DE NOS FUTURS LOCAUX SIGNÉE
AVEC LA MAIRIE DE TOULENNE POUR
UNE ACQUISITION EN 2018



UN PREMIER DIAGNOSTIC SOCIAL POUR LE RELOGEMENT DE
10 FAMILLES À ST PIERRE DE MONS



Futur centre social
3 rue de l'Église à Toulenne



Future inauguration en 2019

L'ADAV 33 UNE ASSOCIATION AU SERVICE D'UN PROJET

DES MISSIONS GLOBALES

- Favoriser l'autonomie et la promotion sociale des Voyageurs et personnes itinérantes,
- Favoriser la mixité sociale et culturelle sur le territoire,
- Favoriser l'accès aux droits, le respect des devoirs et l'accès à la citoyenneté.

DES GRANDS TYPES D'ACTIONS

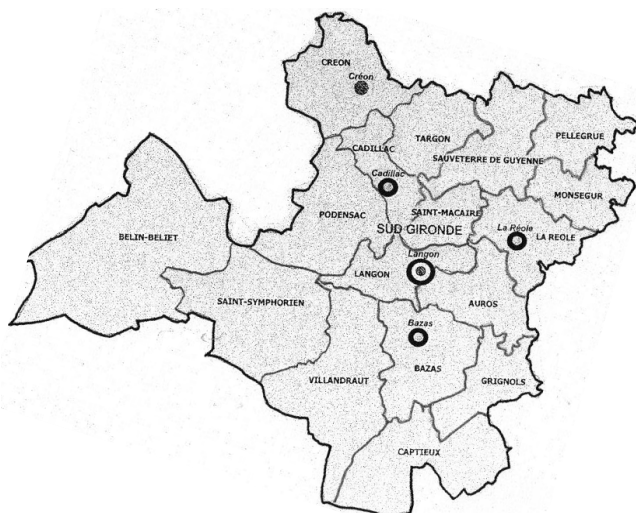
Des actions visant à réduire la précarité des personnes les plus démunies et vulnérables et favoriser l'accès aux droits sociaux,

Des actions de prévention, d'accompagnement social, éducatif et d'insertion directement auprès des familles et personnes isolées,

Des actions d'appui technique auprès des services de droit commun amenés à rencontrer les Voyageurs et itinérants, afin de les aider à prendre en compte la spécificité des situations et à construire des réponses adaptées,

Des actions relevant du développement social sur les territoires,

Des actions d'Information, de Formation, de Médiation, de Conseil Technique ou d'Expertise, auprès des divers acteurs de la vie locale (Élus, services de l'État, services des Collectivités locales, Associations, etc...)



UN TERRITOIRE

- 1/4 de la Gironde comprenant l'arrondissement de Langon, la CDC du Val de Leyre, et une partie de la CDC Montesquieu
- À dominante rurale et semi rurale, avec de fortes zones d'implantation des familles sur les environs de Langon, La Réole, St Macaire et Portets Castres / Gironde
- Avec une répartition inégale des populations accueillies et des besoins

Un territoire en manque d'équipement pour l'accueil des Gens du voyage, des travailleurs européens précaires, des sans domicile fixe.

Un territoire en recomposition politique, conséquence de la loi NOTRE des projets sociaux de territoire à conforter et développer.

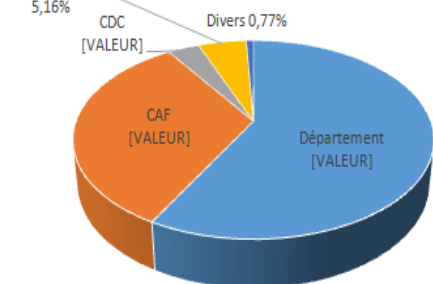
UN SERVICE STRUCTURÉ EN THÉMATIQUES D'INTERVENTION

- **L'habitat** dans toutes ses dimensions : du stationnement des caravanes à l'habitat «banalisé», l'habitat adapté, la résorption de l'habitat insalubre ou illégal
- **L'accès aux droits sociaux, l'élection de domicile et le RSA , l'accès au numérique** pour les Gens du voyage et personnes itinérantes, travailleurs saisonniers européens ou sans domicile stable
- La scolarisation et la formation des jeunes
- L'aide à la création d'entreprise et l'accès à l'emploi
- La santé, les actions de prévention santé et citoyenneté
- La culture, les loisirs et les vacances
- L'accompagnement spécifique des familles les plus démunies, l'intervention sociale territoriale
- Des actions de développement social local
- Des actions de conseil / formation auprès des acteurs éducatifs et sociaux, auprès des élus

Les financements 2017

Les financements sont liés au fonctionnement global de la structure ou bien directement aux projets développés par l'équipe du centre social. Les financements restent stables sur l'année 2017. La participation des usagers augmente sensiblement.

Financements 2017



DEPARTEMENT 33	57,93 %
CAF 33	32,78 %
CDC	3,36 %
Usagers	5,16 %
Autre (MSA / Transferts État de charges)	0,77 %

■ Département 33 ■ CAF33 ■ CDC ■ Usagers ■ Divers (Transfert de charge, MSA, Etat)

Henri a 27 ans et il est le troisième enfant d'une fratrie de sept. Il est né à Libourne mais ses parents sont venus s'installer sur le Chemin des Limites à Castres-Gironde lorsqu'il était bébé.

Au départ, ce ne devait être que pour quelques mois mais ça fait plus de 25 ans qu'ils sont là avec tout le groupe familial.

Avec la famille d'Henri, ce sont plus de trente familles qui vivent dans des vieilles caravanes dans la forêt. Il n'y a rien, pas d'électricité, un seul robinet d'eau pour tout le Chemin qui s'étend sur plus de trois kilomètres. La famille d'Henri a une élection de domicile à l'ADAV 33 à Talence pour pouvoir toucher les prestations familiales et avoir une couverture santé. Régulièrement, un intervenant territorial passe les voir pour leur apporter le courrier; c'est pratiquement les seules visites qu'ils ont avec le vieux docteur qui fait encore des consultations à domicile.

Henri est allé à l'école de Castres, pas tous les jours mais régulièrement quand même. Il est même allé au collège de La Brède avec ses frères. A l'époque, un bus de ramassage passait les chercher et le personnel du collège était d'accord pour qu'Henri et ses frères puissent prendre une douche dans l'établissement avant d'aller en cours. Lorsqu'il a arrêté le collège, à 16 ans, Henri avait un petit niveau scolaire et il savait lire et compter. En 2009, avec l'arrivée du RSA, l'adresse de domiciliation des familles du

Chemin a changé : c'était maintenant un éducateur et l'assistante sociale du Centre Social de Langon qui passaient régulièrement pour leur porter leur courrier et les aider pour toutes les démarches administratives.

Au mois de mars 2010, Henri a 19 ans et il se fait arrêter par les Gendarmes parce qu'il roulait sans permis ni assurance. Ce jour-là, son père, qui a de graves problèmes de santé, faisait un malaise et les pompiers tardaient à arriver. Comme Henri sait conduire, il a emprunté le véhicule de la famille pour l'amener lui-même à l'hôpital.

Il est convoqué par le délégué du Procureur à la Maison de la Justice et du Droit de Lormont au mois de juin 2010. Sur le Chemin, très peu de personnes possèdent le permis de conduire ou un véhicule en état de rouler. C'est donc l'assistante sociale de l'ADAV 33 qui les conduit lui et sa mère au rendez-vous. Après un rappel à la loi, le Procureur le condamne à payer une amende de 500€ et accepte qu'il la règle en plusieurs fois.

Henri n'a aucun revenu et est encore à la charge de ses parents. Pour payer l'amende, il trouve un emploi de travailleur viticole dans les vignes près du Chemin. Il travaille bien et le propriétaire lui propose de l'embaucher pour faire les vendanges ; avec l'argent gagné, Henri s'inscrit à l'auto-école et obtient rapidement son permis.

En 2011, à 20 ans, Henri vit toujours sur le Chemin et ses perspectives sont limitées. Il se marie avec Laura dont les parents ont vécu eux aussi quelques années sur le Chemin mais qui sont partis aujourd'hui sur un terrain plus confortable à quelques kilomètres.

En 2016, Henri et Laura ont trois enfants. Les travailleurs sociaux de l'ADAV 33 leur parlent d'un projet d'Habitat Adapté qui devrait être réalisé bientôt : six maisons au bout du Chemin.



Installation chemin des limites

Henri n'y croit pas trop : beaucoup de personnes sont déjà venues les rencontrer pour constater et même filmer parfois leurs conditions de vie misérables, leur promettre que ça allait bientôt changer. Mais jamais rien n'a abouti jusqu'à présent.

Laura, elle, y croit davantage et décide de s'inscrire sur la liste des familles intéressées par le projet et qui souhaitent intégrer un des six logements. Toutes les familles ne répondent pas ; certaines n'y croient pas, d'autres pensent qu'elles ne pourront pas vivre comme des gadgés en maison, que ce sera trop cher et préfèrent un terrain familial ou une aire d'accueil.

Laura et Henri, comme les douze autres familles intéressées constituent alors un dossier de demande de logement social : ils ont une carte d'identité mais n'ont jamais déposé de déclarations de revenus aux services des impôts.

Or, l'avis de non-imposition est un document indispensable pour réaliser une demande de logement social. Aidés par l'assistante sociale, ils remplissent chacun leur déclaration de revenus et Henri va les déposer directement au Centre des Impôts.

Au moment du passage en commission pour l'attribution des logements, en février 2017, leur dossier est complet. Un logement de la résidence « La Belle Etape » un T5, leur est proposé.

Henri a encore du mal à y croire même s'il assiste tous les jours à l'avancée des travaux : les six logements en bois sont construits par des ouvriers d'Emmaüs et le chantier avance vite.

Pour bien préparer l'entrée dans les maisons, qui doit avoir lieu au mois de mai 2017, plusieurs réunions sont organisées pour les familles qui ont eu un logement attribué. Ces réunions se passent dans une salle derrière la mairie de Castres. Lors de ces réunions, le bailleur social, Gironde Habitat, explique aux futurs locataires le règlement intérieur du lotissement : chaque famille, locataire sera responsable de son logement et du petit terrain qui l'entoure. En parallèle avec ces rencontres, d'autres réunions sont proposées par les travailleurs sociaux de l'ADAV 33 avec la CAF et le FSL.

Celles-ci sont l'occasion d'expliquer aux futurs locataires comment fonctionne la gestion d'un logement : l'allocation logement, le résiduel de loyer, l'assurance logement obligatoire ou encore la mensualisation pour le paiement des fluides.

Henri et Laura sont un peu inquiets car ils n'ont jamais été locataires ni payé de factures d'eau ou d'électricité. La Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'ADAV33 les rassure : elle va les accompagner pas à pas dans l'entrée dans le logement.

La visite d'un logement est même organisée avant la fin des travaux. C'est l'occasion pour Laura et ses enfants de se « projeter » dans leur future maison : les deux aînés de leurs enfants ont déjà choisi leur chambre.

Le jour de l'aménagement, toutes les familles sont là. C'est un joyeux bazar. En effet, tout le mobilier pour chaque maison, financé pour une partie, par une subvention de la Fondation Abbé Pierre et la CAF, vient d'arriver. Henri, qui est un des seuls à posséder le permis de conduire et un grand fourgon, a fait le déménageur pour tous les locataires assisté de l'équipe de l'ADAV 33.

Après la signature de leur premier contrat de location, la directrice de l'ADAV33 remet officiellement les clés de leur maison à Henri et Laura.



Projet chemin des limites

Les premiers meubles montés seront les lits des enfants.

Les premiers temps, les travailleurs sociaux de l'ADAV33 passent plusieurs fois par semaine. La Conseillère en Economie Sociale et Familiale, qui leur a porté une étiquette avec leur nom à coller sur leur boîte aux lettres, vérifie que les compteurs d'eau et d'électricité ont bien été ouverts et l'échéancier de paiement mis en place.

L'assistante Sociale s'assure que le dossier d'aide au logement a bien été traité par la CAF et l'éducateur aide Laura et Henri pour les démarches d'inscription de leurs enfants à l'école maternelle.



Résidence la belle étape

Prochaine étape : Devenir directement locataires auprès de Gironde habitat, et faire ses démarches locatives de façon plus autonome.

Aujourd'hui, même si certains des voisins d'Henri ont préféré quitter leur maison car ils ne s'y sentaient pas bien, lui est très content de son choix. Il mesure la chance qu'il a de pouvoir vivre dans de bonnes conditions avec un toit solide sur la tête, des toilettes, une cheminée et une douche.

Il continue de rendre visite chaque jour à ses parents ou ses cousins qui vivent toujours sur le Chemin dans leurs vieilles caravanes, à quelques dizaines de mètres de chez lui.

Pour eux, il n'y a toujours pas de solutions même s'ils ont entendu parler d'un possible terrain d'accueil sur la commune voisine qui devrait bientôt être construit.

Henri et Laura travaillent régulièrement à la vigne maintenant et même s'ils continuent de percevoir le RSA, ils reçoivent aussi la Prime d'Activité.

Angéline Leao
Assistante Sociale

1 - L'ACTIVITE 2017 / ÉLECTION DE DOMICILE / SERVICE SOCIAL / RSA

Élection de domicile

Cette année nous comptabilisons un nombre total de **350 boîtes aux lettres** contre 277 boîtes aux lettres fin 2016. **Ce sont les travailleurs saisonniers européens ou français** qui sont surtout à l'origine de cette augmentation. Nous remarquons une arrivée et une sollicitation massive de travailleurs saisonniers de nationalité roumaine et de culture rom. Le public traditionnel Gens du voyage de l'association est très stable voire a tendance à diminuer puisque nous

accompagnons tous les ans une dizaine de familles vers le logement. Il faut remarquer **le manque d'offres autour de l'élection de domicile en Sud Gironde**, ce qui se traduit par une demande et des sollicitations plus importantes en direction de notre association.



Accès aux droits sociaux

RSA instruction

112 personnes sont suivies dans le cadre de la référence de parcours RSA. Ces familles sont toutes repérées comme étant itinérantes une partie de l'année. Pour les familles sédentarisées qui ont besoin d'un accompagnement social, nous intervenons en partenariat avec les services du Département et leurs MDSI principalement avec celles de Langon, Cadillac et Villenave d'Ornon.



Permanences sociales

Les permanences sociales sont assurées par notre assistante sociale Angéline Leao et les personnes ou familles sont reçues sur rendez-vous ou bien en premier accueil sans rendez-vous. 81 permanences sociales ont été mises en place cette année et 270 personnes ou familles y ont été reçues. 40 séances de premier accueil sans rendez-vous ont été organisées également en plus. On peut remarquer aujourd'hui que les Travailleurs saisonniers européens ont repéré ces permanences et les investissent progressivement.

Les demandes d'accès aux soins via l'ouverture de droits CMU sont très sollicitées par les travailleurs saisonniers et les dossiers sont souvent assez complexes à monter. Cet hiver nous avons connu une augmentation importante du nombre de demandes d'orientations pour de l'aide alimentaire, notamment chez les travailleurs saisonniers européens.

L'Accès aux droits numériques

Nous assistons depuis quelques années à la **dématérialisation progressive des services publics**. La maîtrise du numérique est devenue indispensable dans le cadre de l'accès aux droits et à la citoyenneté de tous et la réalité de la « fracture » numérique est plus que jamais d'actualité. Depuis quelques années maintenant, notre association expérimente des outils pédagogiques permettant l'accès aux démarches numériques quels que soient leur niveau d'équipement individuel et leurs compétences.

Après avoir tenté de créer des groupes de pratiques numériques, nous nous sommes rendus compte qu'il était plus pertinent de favoriser l'accompagnement individuel des usagers à l'aide de tablettes. Cela nous paraît être la méthode la plus adaptée, permettant de répondre aux demandes et de travailler l'autonomie numérique au rythme de chacun.

Ce qu'il est important de favoriser, c'est la création d'une adresse email puisque sans adresse email préalable on ne peut pas réaliser de démarches numériques. C'est comme ne pas avoir d'adresse postale.



Depuis le 6 novembre 2017, les services d'immatriculation des véhicules et de délivrance des cartes grises ont été dématérialisés. La préfecture n'accepte plus les demandes et a mis à disposition des points numériques pour accompagner les personnes qui en auraient besoin. Pour leurs démarches, les conducteurs doivent en premier lieu créer un compte en ligne par l'intermédiaire du site ANTS - ants.gouv.fr -

Pour ce faire, il vous faut donc :

- Savoir lire et écrire
- Une adresse mail
- Obtenir des numéros d'identifications fiscaux via la Trésorerie locale
- Avoir un minimum d'aisance avec un ordinateur ou une tablette

Une grande partie de nos usagers est en situation d'illettrisme et ne possède aucun de ces prérequis. Dans le cadre de notre action d'accompagnement des usagers à l'accès à leurs droits numériques, l'obtention de la carte grise n'est qu'un moyen et non une finalité. En cas de blocage du dossier, nous les orientons vers un garage qui facture sa prestation mais leur facilite la démarche.

Près d'une trentaine de demandes liées au certificat d'immatriculation ont ainsi été réalisées en 6 mois.

Favoriser l'accès au numérique, c'est aussi favoriser l'accès aux droits

Aujourd'hui, utiliser une tablette, accéder à internet et réaliser des démarches en ligne fait partie du quotidien. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Les familles Gens du voyage que nous accueillons dans nos locaux sont souvent démunies face à l'utilisation d'internet. Elles ont peur d'utiliser ces outils qu'elles ne maîtrisent pas suffisamment.

L'évolution de notre société, moins d'accueil physique et de guichets vers un tout numérique conduit à étendre de plus en plus la dématérialisation à davantage de services.

Il est donc impératif d'y initier et d'accompagner les personnes que nous accueillons et qui le souhaitent vers une autonomie avec ces nouveaux outils.

Et concrètement, comment fait-on ?

L'accompagnement aux démarches numériques se fait progressivement à travers plusieurs étapes. Tout d'abord, il faut expliquer que les démarches en direction des organismes principaux (CAF et Pôle Emploi), ne se feront bientôt plus sur du bon vieux papier, mais via internet. Face à la crainte et à la réticence de nombreuses personnes face à ces changements, il est important de rassurer et de garantir aux usagers de nos services la continuité de notre accueil physique et de notre accompagnement.

Dans le même temps, nous avons commencé à créer des adresses mail pour tous. Cela a

ensuite permis de créer des comptes pour les divers organismes. L'utilisation de cartes format carte de visite reprenant les informations de connexion a été nécessaire pour les responsabiliser et leur donner une forme d'autonomie :



S'ils souhaitent être accompagnés pour réaliser des démarches, ils doivent avoir cette carte. Sans elle, nous n'avons pas les codes et ne pouvons donc pas les aider. Cela a vraiment donné de l'importance et surtout un sens à notre action.

Lorsque nous avons commencé à utiliser réellement les tablettes, les premiers temps, la majorité des personnes ne souhaitait même pas les toucher de peur de se tromper. Je me souviens d'un Monsieur qui, ne sachant ni lire ni écrire, et n'ayant pas de tablette, avait peur de « faire n'importe quoi ». Nous avons donc pris le temps, ensemble, de regarder et expliquer chaque démarche point par point.

Il semblait complètement perdu et peu impliqué. Du fait qu'il vienne mensuellement actualiser ses démarches à Pôle Emploi, il a peu à peu pris la tablette en mains pendant que je cochais les cases. Après trois mois, il s'identifiait et se déconnectait, me laissant réaliser les parties intermédiaires.

2 - L'ACTIVITE 2017/ HABITAT

Prêts caravane

5 demandes de prêts sociaux caravane ont été instruites par notre association en partenariat avec la CAF cette année et 4 accords CAF ont permis à des familles identifiées en grande difficulté de pouvoir emprunter à taux zéro pour l'achat d'une caravane.

Une demande de prêt social pour un groupe électrogène a également été effectuée.

Accession à la propriété / Aide à l'installation

Cette année, nous avons accompagné trois familles pour l'installation d'un compteur de chantier provisoire. Ces démarches sont réalisées en étroite relation avec les municipalités des communes concernées.

Nous avons également reçu 7 familles pour une aide à l'accession à la propriété ou au financement de travaux d'agrandissement de l'habitat existant.

Nous travaillons toujours avec les fonds de la Fondation Abbé Pierre, qui nous permettent d'aider les familles avec des subventions et des prêts sans intérêt.

Plus le temps passait, plus il se concentrait pour mémoriser ce qu'il devrait faire.

Deux fois ont suffi pour qu'il accepte de cocher lui-même les cases. Il était alors capable, à ce moment-là, lorsque nous étions juste à côté pour valider chaque action, de réaliser sa démarche. Peu à peu nous avons pu nous éloigner pour répondre au téléphone ou à d'autres personnes en même temps qu'il faisait sa déclaration. Aujourd'hui, après un an d'accompagnement, il est non seulement capable de réaliser cette démarche (même en situation « complexe » avec un bulletin de salaire à joindre) mais il est aussi en demande pour apprendre à utiliser la tablette à d'autres fins...

Margaux Bocquet



Accès au logement

EN 2017, nous avons réalisé 13 démarches d'accès au logement en locatif avec le soutien du FSL. 10 demandes ont été accordées par le FSL.

Nous travaillons en partenariat pour l'aménagement de ces logements avec l'association Partage Sans Frontière de Saint Macaire qui permet aux personnes démunies de venir récupérer du mobilier de récupération gratuitement, que cette association vend habituellement à bas prix.

ZOOM SUR LE PROJET DE CASTRES-GIRONDE

C'est un projet de relogement de 7 familles qui vivaient jusqu'à présent en caravane sans eau ni électricité sur un chemin forestier depuis plus de 20 ans. Le projet de relogement s'est déroulé sur plusieurs années et la résidence a été inaugurée en juin 2017 grâce à un important travail partenarial entre l'Etat, le Département, la CDC Montesquieu, la Mairie de Castres-Gironde, Gironde habitat, Emmaus Insertion et notre association.

Une première phase de diagnostic social des besoins des familles qui étaient présentes sur le chemin a été réalisée par notre association en 2012. Ce diagnostic a été réactualisé par la suite en 2015.

Il a servi de recueil de données pour définir les besoins en habitat des familles du chemin. Nous avons ensuite travaillé avec Gironde Habitat à la définition du projet d'habitat et aux possibles adaptations à faire pour que les logements répondent le mieux aux besoins des familles locataires.

Ce sont, finalement, 12 familles qui souhaitent accéder à ce type de logement. Elles ont réalisé alors une demande écrite comme tout dossier de logement social.

Il a fallu également les accompagner à constituer un dossier et fournir les documents légaux, pièce d'identité, avis d'imposition, autant de documents qui inscrivent les familles dans une citoyenneté formelle.

Un comité de sélection réunissant les principaux partenaires impliqués s'est ensuite réuni pour déterminer qui serait prioritaire dans le relogement des familles puisqu'il y avait plus de familles que de locations.

Des critères de sélection ont été décidés en commun et les logements ont été attribués. Les autres familles ont été placées sur liste d'attente. Les 6 familles ont été informées de l'attribution de leurs logements. Très vite une famille s'est désistée et nous avons dû organiser une deuxième commission d'attribution.

Tout un travail de sensibilisation à la gestion d'un logement s'est ensuite effectué avec les familles.



Inauguration Projet la Belle Étape juin 2017

Des ateliers autour de la gestion des fluides, de l'entretien d'une maison, de la compréhension des factures... ont été mis en place en partenariat avec la CAF Gironde et le FSL.

Les familles sont ensuite rentrées dans les logements au mois de mai 2017 par le biais d'un dispositif de sous-location.

Un projet d'ameublement des logements sous forme de prêt social CAF et de subvention Fondation Abbé Pierre a été organisé par notre association pour meubler à neuf ces logements.

Pour l'ADAV 33 ce projet correspond à un investissement humain considérable. Une équipe de travailleurs sociaux (éducateur, conseillère ESF, assistante sociale) sous la responsabilité d'un chef de service y intervient de façon hebdomadaire.

Des réunions de travail entre les principaux acteurs sont aussi organisées très régulièrement sous forme de comité de suivi.

Des comités de résidents sont également organisés avec les familles locataires pour favoriser l'émergence d'une parole citoyenne et construire un espace d'échanges entre locataires, élus, bailleurs sociaux et ADAV 33.

Depuis le mois de novembre, 2 familles ont souhaité quitter les locations car elles ne se sentaient pas encore prêtes à vivre en maison. Elles se sont réinstallées en caravane.

Elles ont tout de suite été remplacées par des familles qui attendaient l'attribution d'un logement dans la Résidence.

L'accompagnement à l'accession à un logement ne s'arrête pas à l'entrée dans les lieux et la remise des clés. Nous sommes souvent amenés à faire de l'intermédiation locative plusieurs mois après l'emménagement afin de pérenniser l'installation des personnes dans de bonnes conditions. Accompagner vers le logement c'est aussi se positionner dans une forme, d'intervention globale des personnes et familles. Cela sous entend une certaine forme d'adhésion des personnes qui accèdent à la location.

Tiago est arrivé en France il y a 5 ans. D'origine portugaise, il est venu chercher du travail et une qualité de vie meilleure qu'au Portugal. Son père s'occupe là-bas de son fils handicapé. Il leur envoie dès qu'il le peut de l'argent. Tiago est travailleur agricole et travaille à l'année dans les vignes. Il est en couple, a un deuxième enfant et vit sur Pessac. Il parle assez bien français et arrive à lire et à écrire. Tiago se déplace exclusivement en moto.

Juillet 2017: Séparation de sa compagne, qui assumera la garde de leur enfant né deux ans auparavant. Tiago est alors hébergé dans le Sud Gironde chez un ami et commence à chercher du travail.

Septembre : Orientation vers le **centre social ADAV 33** de Langon suite à une information de son conseiller Pôle Emploi pour une demande d'élection de domicile auprès de notre association. Tiago est reçu, il nous expose sa situation et nous fait part de sa recherche de logement urgente. En attendant, il loue un cabanon de 15m² pour 450€ à 35km de son lieu de travail.

Premiers déboires avec Pôle Emploi. Tiago n'a pas déclaré ses salaires et ses heures depuis le mois d'août en ligne. Il cumulera près de 800€ de remboursement d'allocations chômage.

Octobre : Nous accompagnons Tiago dans sa recherche de logement et nous finissons par trouver un logement plus proche de son travail qui peut lui correspondre. Il emménage dans un appartement situé à 10mn de Langon.

Nous avons contacté la propriétaire, expliqué sa situation et l'avons accompagné lors de la visite. Toutes les démarches administratives ont été effectuées dans nos locaux (demande d'allocation logement, demande de prime d'activité, fond de solidarité logement pour la caution et le paiement du premier mois de loyer, contrat assurances, eau et électricité).

L'ameublement de cet appartement est réalisé en partie grâce à l'association **Partage Sans Frontière** de Saint Macaire puisque Tiago n'a aucun meuble.

Novembre: Tiago nous fait part de ses difficultés à changer la carte grise de son véhicule. Nous l'accompagnons dans ses démarches de changement de carte grise en ligne, suite à la dématérialisation de ces services . Il obtiendra finalement son



certificat d'immatriculation au bout de 7 semaines.

Décembre : Formation de taille de vigne rémunérée dans un château, payée mi-janvier.

La fin d'année est financièrement difficile pour Tiago. Nous l'orientons vers **les Restos du Cœur** de Toulonne et la démarche est difficile pour lui car il n'a jamais eu besoin de ce soutien et il a honte de devoir demander une aide pour manger. Il a pu accueillir son fils quelques jours dans son nouveau logement pour les fêtes de fin d'année.

Janvier 2018: Orientation vers la **Plateforme de mobilité du Sud Gironde** afin de faire une demande de financement pour passer le permis B.

Février : Par son réseau Tiago a l'opportunité de travailler avec une entreprise de BTP portugaise basée à Munich en Allemagne, qui lui a offert l'aller simple en avion. Au bout de trois jours, Il nous contacte car les conditions d'hébergement sont lamentables, tout comme les conditions de travail. Il quitte son poste et se retrouve seul à l'aéroport de Munich.

Nous le rassurons et le guidons pour qu'il puisse revenir en France. Suite à plusieurs incompréhensions avec la propriétaire qui converse avec lui par sms, les échanges avec cette dernière se tendent et passent dorénavant par nous, notamment suite aux deux mois de loyers impayés et aux complications liées à sa demande d'aide au logement.

Mars : Cette fois c'est près de Toulouse qu'il est embauché par une entreprise portugaise de BTP. Bon salaire et cdi à la clé.

Il est alors hébergé par une amie portugaise. Entre temps, il est convoqué au tribunal en avril pour la garde partagée de son fils à la demande de son ancienne compagne. Nous rédigeons ensemble une demande d'aide juridictionnelle.

Avril : Tiago n'a pas de contrat de travail signé après un mois de travail et il commence à s'inquiéter. Nous obtenons finalement le versement de l'allocation logement après 4 mois d'attente qui lui permet de régler ses dettes de loyer.

Nous l'aidons à organiser des visites pour la reprise du bail par nos soins, la loi imposant un temps de visite de deux heures par jour dans le cadre de la relocation. Nous l'accompagnons également pour les procédures de résiliation des différents contrats liés à l'appartement et à la rédaction de son préavis.

Tiago reste en contact avec notre association pour des conseils concernant une recherche d'appartement sur la région toulousaine, indispensable pour ses démarches auprès du tribunal et la garde de son fils.

L'accompagnement à la location pour ce Monsieur que nous avons rencontré dans une période difficile pour lui nous a permis de travailler avec lui de manière globale sur tous les freins qui créaient des obstacles à son insertion sociale et professionnelle.

Romain David

3 - L'ACTIVITE 2017 INSERTION ET EMPLOI

Accès à l'entreprise

C'est la dixième année que nous accompagnons sur Langon et le Sud Gironde les personnes Gens du voyage qui souhaitent créer leur entreprise individuelle. En 2017, 9 nouvelles auto entreprises ont été créées avec notre soutien. Les nouveaux auto entrepreneurs ne sont pas forcément domiciliés à notre service. Les Gens du voyage savent que le conseiller en insertion professionnelle du centre social ADAV 33 connaît bien les particularités liées aux métiers de services qu'ils veulent exercer en majorité: récupération de métaux, vente sur les marchés, petits travaux du bâtiment.

Relation Pôle emploi et Mission locale

Les relations avec le pôle emploi et la mission locale sont fluides et permettent d'orienter les usagers vers ces services sans difficulté. Aujourd'hui une partie des usagers que nous accompagnons bénéficie d'allocations de retour à l'emploi, ainsi le partenariat est nécessaire. Nous arrivons également à accompagner quelques jeunes vers le dispositif garantie jeunes. Les attendus du dispositif ne sont néanmoins pas toujours adaptés à des jeunes en situation d'illettrisme sans projet professionnel avéré.

4 - L'ACTIVITÉ 2017 : SCOLARISATION / ACCÈS AUX LOISIRS / ALSH

Ateliers de prévention à l'école de Preignac

Entre septembre et décembre 2017, nous avons renouvelé le projet d'intervention socio-éducative au sein de l'école de Preignac en partenariat avec David Lusseau de l'association **RESAIDA**, qui intervient en milieu scolaire sur les thématiques de santé et du vivre ensemble.

Nous avons travaillé à de nombreuses reprises avec **RESAIDA** autour de projets de prévention.

Ce projet avait été initié en janvier 2016, suite à des faits de violences physiques et verbales répétés sur le temps méridien, notamment avec des enfants issus de familles manouches. La Mairie de Preignac nous avait sollicités pour mettre en place des actions de prévention au sein même de l'école.

Nous sommes donc intervenus auprès de 4 demi-groupes d'une douzaine d'élèves de CM1 et CM2 à hauteur de deux séances d'une heure par groupe, soit un total de 41 jeunes âgés de 8 à 11 ans. Le thème abordé était donc :

« Les violences, le harcèlement... Comment **Bien Vivre Ensemble !** » Les interventions ont été réalisées par David Lusseau, Virginie Chatel, Margaux Bocquet et Romain David.

Ces séances ont permis aux enfants d'exprimer leur ressenti quant à cette thématique, et d'aborder avec eux les moyens à leur disposition pour lutter contre le harcèlement au quotidien, qu'ils soient victimes ou témoins. En fonction des intervenants, ils ont pu réaliser de courtes scènes de théâtre ou décrypter une affiche réalisée par d'autres enfants.

Le bilan a fait émerger l'intérêt d'une grande majorité d'entre eux pour ce type d'action.



Voici quelques extraits de leurs commentaires :

« J'ai apprécié, parce que ça fait réfléchir pour ne pas être violent, et puis c'est intéressant. »

« C'est dommage que ça ne dure pas plus longtemps. J'aurais aimé que ça dure plus longtemps. J'en ai parlé avec mes copains et ma famille. J'ai vraiment aimé l'intervention. J'espère que je serai avec vous une autre fois. »

« J'ai bien aimé les scènes de théâtre, mais après les vacances, il y en aura d'autres violences. »

« Je déteste le respect, c'est tellement ennuyeux. »

Lors du bilan réalisé avec tous les participants, une jeune fille nous a confié qu'elle a trouvé le courage de parler du harcèlement dont elle était victime de la part d'une autre jeune fille, et ce, grâce aux conseils entendus lors des séances.

Le CNED une scolarité multi fonctions



Le CNED (Centre National d'Éducation à Distance) peut être une solution pour les familles itinérantes qui vivent en résidence mobile et se déplacent régulièrement sur le territoire. Nous observons notamment que l'usage du CNED est plus répandu chez les enfants du voyage à l'âge du collège. La scolarisation CNED n'est donc pas seulement utilisée comme un mode de scolarisation à distance lié à un mode de vie itinérant.

Le CNED peut être également une alternative lorsque l'entrée au collège ne correspond pas aux aspirations de la famille et/ou bien aux difficultés scolaires et sociales de l'enfant.

Prenons un exemple : J. doit rentrer au collège car elle a fini sa scolarité en école primaire. Ses parents sont venus au centre social ADAV33 la première fois en juin afin

de remplir un dossier d'inscription. Ses parents sont venus au centre social ADAV33 la première fois en juin afin de remplir un dossier d'inscription.

Vivant en maison, il n'y avait à priori pas de raison valable pour que cette jeune fille n'aille pas au collège.

Pourtant cela lui semblait inconcevable. Le motif de cette demande d'inscription réglementée était donc d'ordre médical. N'ayant pas joint de justificatif au dossier, l'inspection académique a, fin juillet, demandé à la famille d'en fournir un.

Celle-ci fait alors appel à un pédopsychiatre. Début août, joint à une lettre explicative, la famille retourne le certificat médical qui leur avait été fourni. Le verdict tombe, J. est atteinte de phobie sociale ou scolaire et ne peut donc fréquenter le collège.

Le dossier se perd dans les services de l'inspection académique et son instruction ne se fait pas dans les temps.

Finalement, le dossier d'inscription au CNED est refusé et il est demandé à la famille de

scolariser leur fille au collège malgré l'avis médical. 3 jours plus tard la famille rencontre donc le principal du collège.

Très rapidement la scolarisation se solde par un échec. J. ne supporte pas l'atmosphère de l'établissement, ses parents doivent venir la chercher après deux heures de cours durant lesquelles elle est en pleurs. Cette succession de difficultés se solde par une inscription libre fin janvier 2018, permettant ainsi et enfin à J. d'étudier sereinement.

L'inscription libre au CNED est aujourd'hui de plus en plus sollicitée par les familles du voyage qui sont sédentaires.

Elle représente 20 % des demandes des familles qui viennent nous solliciter pour une aide à l'inscription.

Cette inscription est payante et des contrôles de connaissance peuvent être réalisés par les services de l'Inspection Académique à posteriori.



PERSPECTIVES 2018

St Pierre de Mons : Participer à la démarche diagnostic pour le relogement des familles stationnant en bord de Garonne à l'Aubarède



Finaliser la démarche d'achat de locaux à Toulonne pour y implanter le centre social



Participer à la construction d'une plateforme illettrisme en Sud Gironde



Portets : Participer au projet de relogement à terme des familles stationnant à Castres-Gironde sur le projet ETAP'S de Portets.



Favoriser l'émergence d'un réseau social d'alimentation solidaire en Sud Gironde

Rapport d'activités rédigé en mai 2018
Comité de rédaction du rapport d'activités :

Hélène Beaupère, Fabrice Lantoine, Christophe Carreno, Angelina Leao,
Romain David, Margaux Bocquet, Alain Llonin, Anabelle Dupuy